

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

du 22 Mai 1993

LE DECRET N° 93-198 /MFPRA/BGFP/DGCA/SR.-

Portant Versement, Reclassement et Nomination
de Monsieur ONIANGUE (Pascal) Instituteur des
Cadres de la Catégorie B, Hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

✓ ISAS :

- (/u la Constitution du 06 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 02/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du
Statut Général de La Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 59-23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuellement
A,B,C;D) des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62-130/FP du 09 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62-195 du 05 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la
République du Congo ;
(/u le Décret n° 62-198/FP du 05 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62-426 du 29 Décembre 1962 fixant le Statut
Commun des Cadres de la Catégorie A des SAF ;
(/u le Décret n° 67-50/FP-SE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière administratives
et reclassements notamment en son article 1er & 2 ;
(/u le Décret n° 73-143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités
de changement de spécialités applicables aux fonctionnaires de la Républi-
que Populaire du Congo ;
(/u le Décret n° 85-260 du 05 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 85-1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'arti-
cle 2 du Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 89-22 du 30 Juin 1990 relatifs aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations
administratives et des titularisations ;
(/u le Décret n° 92-475 du 05 Décembre 1992 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 92-476 du 25 Décembre 1992 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 92-479 du 25 Décembre 1992 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'Arrêté n° 94/MTSS/DGFP/DGPCE/SAV du 25 Février 1989
portant promotion à trois (3) ans au titre de l'année 1986 de certains
Instituteurs des cadres de la Catégorie B, Hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement), en tête : MEENL Marie.

D.G.B.

D.G.C.F.

...../.....

[Handwritten mark]

(/u l'arrêté n° 415/MESS/DGFP/DGPCE/SSC du 08 Mars 1990 autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement), Santé Publique, Jeunesse et Sports), Techniques (Agriculture) ; Administratifs et Financiers (S.A.F.) et Agents Contractuels, déclarés admis au concours professionnel, à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti SAMORA Moïses Machel, en tête : NGOJLOU Patrice ;

(/u la lettre n° 0200/MEFPPRE/DAF/DL/FP du 16 Décembre 1992 du Directeur de l'Administration et de l'Equipeement au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé de la Prospective et des Reformes Economiques transmettant Le dossier de l'intéressé ;

 D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées des Décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, ~~Monsieur~~ ONIANGUE (Pascal), Instituteur de 3° échelon, indice 700, des cadres de la Catégorie B, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (D.E.S.S.P.), Filière : Sciences Economiques et de Gestion, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, Session du 30 Mai 1992, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers -S.A.F.- (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, Hiérarchie I et nommé au Grade d'Administrateur des SAF de 1er échelon, indice 790, ACC = NEANT.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 16 Novembre 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera./--

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Brazzaville, le 22 Mai 1993

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,

[Handwritten signature of Jean Prosper KOYO]

[Handwritten signature of Claude Antoine DA COSTA]

--- Jean Prosper KOYO ---

--- Claude Antoine DA COSTA ---

AMPLIATIONS :

- | | | | | | | | |
|----------------|---|---|------------------|---|---|----------------|------|
| JORP..... | 1 | - | DGB..... | 2 | - | DOSSIER..... | 2 |
| DGFP/DGCA..... | 3 | - | DGFP/DGCA..... | 2 | - | INTERESSE..... | 1 |
| DGFP/DLC..... | 2 | - | MEFPPRE/DAF..... | 3 | - | SGG/BC..... | 2./- |

[Handwritten mark]